

LISTE DES VALEURS UNITAIRES

Préambule

La valeur unitaire représente le temps moyen qu'il faut au personnel technique d'hémodynamie et d'électrophysiologie interventionnelle pour exécuter une fois une procédure. Le temps moyen correspond à un nombre d'unités techniques provinciales (UTP); chaque unité équivaut à une minute de travail continu. Les valeurs unitaires sont déterminées selon une valeur pondérée, ce qui signifie que c'est une moyenne provinciale. Elles représentent le nombre moyen de minutes nécessaires au personnel technique pour accomplir une fois toutes les étapes d'une procédure donnée à un usager.

La compilation des valeurs unitaires est conditionnelle à l'imputation des heures de travail du personnel technique et des salaires dans les sous-centres d'activités (s-c/a) 6751 - Hémodynamie et 6752 - Électrophysiologie interventionnelle du centre d'activités (c/a) 6750 - Hémodynamie et Électrophysiologie interventionnelle. Par conséquent, les procédures effectuées par un médecin sans assistance du personnel technique ne peuvent faire l'objet d'un décompte d'UTP. L'omission de certaines activités découle du fait que l'unité de mesure est une donnée compilée dans le but de fournir une indication des activités d'hémodynamie et d'électrophysiologie interventionnelle et non de toutes les activités qui ont cours dans ce c/a. Elle permet au gestionnaire d'examiner le niveau des activités génératrices d'unités, soit dans le temps ou par rapport à l'ensemble des activités du personnel imputées au c/a.

Les activités ayant servi à établir la valeur unitaire des procédures sont les suivantes :

- Préparation de la salle et du matériel nécessaire
- Mise en place et instructions à l'usager
- Exécution de la procédure
- Remise en état de la salle après l'exécution de la procédure

Les valeurs unitaires ne tiennent pas compte des activités suivantes :

- Fonctions administratives générales (exemples : la gestion du personnel, le secrétariat, etc.)
- Développement des ressources humaines (exemples : la mise à jour, le perfectionnement, etc.)
- Contrôle de la qualité
- Périodes d'attente
- Appréciation de la qualité
- Temps affecté à l'entrée de données et au montage de dossiers
- Temps consacré à la composition de documents techniques
- Temps consacré aux stagiaires d'hémodynamie et d'électrophysiologie interventionnelle
- La présence de deux technologues au cours d'un examen ou d'une intervention
- Rédaction d'un rapport par un médecin
- Exclut le temps post procédure

Étant donné que certaines activités ne sont pas comprises dans les activités génératrices d'UTP, le ratio nombre d'UTP (excluant les UTP achetées) par heure travaillée doit normalement être **inférieur** à 60.

HÉMODYNAMIE ET ÉLECTROPHYSIOLOGIE INTERVENTIONNELLE 6750

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**1. IMAGERIE**

Les coûts d'imagerie doivent rester au c/a 6750 - Hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle. Par conséquent, les UTP ne doivent être compilées qu'une seule fois en hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle (Annexe E - Hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle) pour l'ensemble de la procédure.

2. ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Si le personnel d'électrophysiologie médicale doit intervenir lors de procédures d'électrophysiologie interventionnelle (exemple : programmation de stimulateur cardiaque) les coûts restent au s-c/a 6752 - Électrophysiologie interventionnelle. Par conséquent, les UTP ne doivent être compilées qu'une seule fois en électrophysiologie interventionnelle (Annexe E - Hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle) pour l'ensemble de la procédure.

3. INTERRUPTION D'UNE PROCÉDURE

Lorsque le personnel technique débute une procédure et qu'il doit sur indications médicales (émission d'un rapport médical à l'appui) y mettre fin, les UTP doivent être recueillies comme si l'examen avait été complété.

Si la préparation est complétée : utiliser le code 1064.

4. NOUVELLES DEMANDES D'AJOUT OU DE MODIFICATION AUX VALEURS UNITAIRES

Lorsqu'une nouvelle demande d'ajout ou de modification aux valeurs unitaires doit être faite, nous vous demandons de remplir le formulaire annexé à la circulaire codifiée 03.04.01.01 portant sur les valeurs unitaires et d'ensuite le transmettre à l'adresse rapfin@msss.gouv.qc.ca.

IMPORTANT

Pour plus de détails sur la compilation des unités de mesure ainsi que sur la saisie des informations au rapport statistiques annuel (formulaire AS-478) et au rapport financier annuel (formulaire AS-471), veuillez-vous référer au guide d'hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle informations statistiques et financières d'avril 2019 publié par l'entremise de la circulaire codifiée 03.04.01.01 sur les valeurs unitaires.

Modifications apportées à la liste des valeurs unitaires**Légende des notes**

Nous vous invitons à prendre connaissance des éléments ajoutés ou modifiés afin d'effectuer la formation des employés et les mises à jour des fichiers nécessaires.

A : Ajout d'un nouveau code de procédure

M : Un ou plusieurs des éléments suivants :

- Modification du libellé ou de l'unité de compte
- Transfert de la procédure d'un s-c/a à un autre
- Augmentation ou diminution de la valeur unitaire

R : Retrait d'un code de procédure

Trait dans la marge

Donne une indication des modifications apportées sur la page de la version en vigueur uniquement.

Date en bas de page

Elle correspond au jour d'entrée en vigueur des dernières modifications sur cette annexe. Ces dates peuvent être antérieures à l'exercice financier en cours s'il n'y a pas eu de modifications subséquentes.

En-tête

On y retrouve l'année de la mise à jour de l'Annexe E - Hémodynamie et électrophysiologie interventionnelle.

Unité de compte

À moins d'avis contraire dans cette colonne ou dans la description de la procédure, l'unité de compte est l'usager, ce qui indique un code de procédure par usager pour chacun des examens (plusieurs examens dans une même visite signifient alors plus d'un code). L'unité de compte permet de préciser l'utilisation du code et de le multiplier, s'il y a lieu.

Ajout aux valeurs unitaires (modificateurs)

Cela permet une augmentation de la valeur prédéfinie qui ne peut amener un double décompte de procédure. L'utilisation de l'ajout aux valeurs unitaires est permise seulement si, durant le temps requis auprès de l'usager, vous dépassez la valeur unitaire déjà comprise dans votre numéro de code. Si votre temps est suffisant, il ne s'applique pas. Les ajouts aux valeurs unitaires ne peuvent être utilisés seuls.

HÉMODYNAMIE ET ÉLECTROPHYSIOLOGIE INTERVENTIONNELLE 6750

Mise à jour au 1^{er} avril 2021

Code	Note	Description	Valeur unitaire	Unité de compte
1016	A	Nouveau code : Cathétérisme droit ou gauche - avec effort - Bicyclette	150	Usager
9496	A	Nouveau code : Angiographie pulmonaire	60	Usager
9497	A	Nouveau code : Angioplastie pulmonaire à ballonnet	210	Usager

Pour toute question concernant cette liste de valeurs unitaires, veuillez communiquer avec :

rapfin@msss.gouv.qc.ca
Direction des normes et des pratiques de gestion réseau
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-5940
Télécopieur : 418 266-5958